

Commune d'IXELLES
Madame Nathalie GILSON
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Vos réf. : 7B/PU/MRD/SE/2016/103
Nos réf. : JMB/XL-2.333/s.589
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Rue du Collège, 22.
Remplacement des châssis en aluminium par des châssis en PVC (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 31/05/16, sous référence, reçue le 7/06, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22/06/16.

La demande concerne un immeuble de rapport R+5+1, situé dans la zone de protection de la Maison communale d'Ixelles. Le bien n'est pas repris à l'Inventaire du Patrimoine architectural d'Ixelles et date visiblement d'après 1932.

La demande vise la régularisation du remplacement en façade avant des châssis en aluminium anodisé simple vitrage par des châssis en PVC imitation bois de couleur gris béton et à double vitrage.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées porteront préjudice à la lisibilité de l'hôtel communal. La CRMS décourage fortement l'utilisation du PVC, en particulier en façade avant et dans un endroit aussi stratégique et à proximité du bien protégé.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : B.S.D. – D.M.S. : Mme O. Goossens
B.S.D. – D.U. : M. M. Briard